Image not found or type unknown

Dénoncer un usufruit sur un bien appartenant à un enfant

Par **Sissibzh**, le **26/06/2016** à **14:58**

Bonjour,
Mon père me dit être usufruitier d'une maison et payer l'intégralité des frais (entretien , impôts locaux et fonciers)alors que ce bien a été donné à mon demi frère par ses grands parents (parents de la seconde épouse de mon père)de leur vivant. Mon père doit assumer donc les frais de sa résidence principale mais aussi de cette maison de campagne ne lui ayant jamais appartenu pas plus qu'à son épouse (déshéritée par ses parents au profit de son fils, mon demi frère).
Mon père âgé de 85 ans ne peut plus physiquement entretenir cette maison et est obligé de payer un entrepreneur pour maintenir cette maison et les terrains en état, faire rentrer du fuel afin que la maison soit un minimum chauffée et surtout il souhaite ne plus avoir cette obligation financière avec sa retraite bien diminuée depuis le décès de son épouse.
Le notaire lui dit qu'il ne peut pas se désengagé de cet usufruit.
Que faire?
Merci pour votre aide.
Cordialement.

Par **janus2fr**, le **26/06/2016** à **18:58**

Bonjour,
La réponse du notaire est étonnante car un usufruitier a toujours la possibilité d'abandonner son usufruit. C'est alors le nu-propriétaire qui récupère l'entière propriété du bien.
Vous trouverez sur cette discussion : http://www.legavox.fr/forum/civil-familial/successions-notaires/abandon-usufruit-profit-proprietaire_12832_1.htm#.V3AJihJywuc des renseignements sur l'abandon d'usufruit.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés